

Cour d'appel fédérale



Federal Court of Appeal

Date : 20141028

Dossier : A-270-14

Référence : 2014 CAF 241

**CORAM : LA JUGE TRUDEL
LE JUGE WEBB
LE JUGE BOIVIN**

ENTRE :

JANSSEN INC.

appelante

et

**ABBVIE CORPORATION,
ABBVIE DEUTSCHLAND GMBH & CO. KG
et
ABBVIE BIOTECHNOLOGY LTD.**

intimées

Jugement rendu à Ottawa (Ontario), le 28 octobre 2014.

MOTIFS DU JUGEMENT DE LA COUR :

LA JUGE TRUDEL

Cour d'appel fédérale



Federal Court of Appeal

Date : 20141028

Dossier : A-270-14

Référence : 2014 CAF 241

**CORAM : LA JUGE TRUDEL
LE JUGE WEBB
LE JUGE BOIVIN**

ENTRE :

JANSSEN INC.

appelante

et

**ABBVIE CORPORATION,
ABBVIE DEUTSCHLAND GMBH & CO. KG
et
ABBVIE BIOTECHNOLOGY LTD.**

intimées

MOTIFS DU JUGEMENT

LA JUGE TRUDEL

[1] Vu les jugements rendus par notre Cour le 27 octobre 2014 dans les dossiers A-380-13 et A-95-14, AbbVie reconnaît que l'injonction accordée par la Cour fédérale ne devrait pas être maintenue. Par conséquent, le jugement rendu par le juge Hughes le 22 mai 2014 dans le dossier T-1310-09 sera annulé.

« Johanne Trudel »

j.c.a.

COUR D'APPEL FÉDÉRALE

AVOCATS INSCRITS AU DOSSIER

DOSSIER : A-270-14

INTITULÉ : JANSSEN INC. c. ABBVIE
CORPORATION, ABBVIE
DEUTSCHLAND GMBH & CO.
KG ET ABBVIE
BIOTECHNOLOGY LTD.

MOTIFS DU JUGEMENT DE LA COUR : LA JUGE TRUDEL

DATE DES MOTIFS : LE 28 OCTOBRE 2014

COMPARUTIONS :

Marguerite F. Ethier
Alexandra Wilbee

POUR L'APPELANTE
JANSSEN INC.

Andrew J. Reddon
Steven G. Mason
Fiona Legere

POUR LES INTIMÉES
ABBVIE CORPORATION,
ABBVIE DEUTSCHLAND GMBH
& CO. KG ET
ABBVIE BIOTECHNOLOGY
LTD.

AVOCATS INSCRITS AU DOSSIER :

Lenczner Slaght Royce Smith Griffin LLP
Toronto (Ontario)

POUR L'APPELANTE
JANSSEN INC.

McCarthy Tétrault S.E.N.C.R.L., s.r.l.
Toronto (Ontario)

POUR LES INTIMÉES
ABBVIE CORPORATION,
ABBVIE DEUTSCHLAND GMBH
& CO. KG ET
ABBVIE BIOTECHNOLOGY
LTD.